



C-2022-048

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Jean le Vieux, après convocation légale du 01 juillet 2022, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Xavier BENSSOUSSEN, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Myriam FANGET, David MUGNIER, Alain POIZAT, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL, Michel BELLANGEON, Marie-Thérèse PROYART.

Etaient excusés : Anne BOLLACHE, Jean-Marc JEANDEMANGE, Odile ARBILLAT, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Joseph CARTIGNY, Sylvie EL KHOUTABI, Dominique GABASIO, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, Daniel MARTIN-FERRER, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT.

Etaient absents : Dominique BOUCHON, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Gilles MAJORCZYK, Laure MARTIN, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Anne BOLLACHE à Béatrice DE VECCHI, Jean-Marc JEANDEMANGE à Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT à Frédéric MONGHAL, Dominique GABASIO à Isabelle DELPLACE, Léontina GARNIER à Denis VIAL, Geneviève GOYFFON à Aimée BADIER, Frédérique MOLLIE à Christian BATAILLY.

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY.

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

19 présents : 17 titulaires et 2 suppléants - 26 votants dont 7 procurations

Résultats du vote : 26 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 26

Objet : Désignation de référents intercommunaux aux ambroisies dans l'Ain

C-2022-048

Chaque année la période d'août à octobre s'accompagne d'une importante production des pollens d'ambroisie. L'Ain est particulièrement concerné par ce risque. En effet, 13% de la population de l'AURA présente une allergie au pollen de cette plante exotique envahissante.

Au-delà de ses impacts sur l'état de santé des populations, il faut également considérer ses impacts croissants sur les rendements agricoles et la biodiversité. Il est donc essentiel de lutter de façon coordonnée contre l'ambroisie et cela passe par 2 objectifs complémentaires :

- Limiter les niveaux de pollens produits (et non l'éradication) - zones infestées,
- Empêcher sa propagation vers les secteurs non infestés - zones de front de colonisation.

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation nationale, chaque préfet a, au cours de l'année 2019, décliné cette réglementation à l'échelle départementale en prenant un arrêté de lutte obligatoire et en en mettant en place un comité départemental de coordination de la lutte contre l'ambroisie. Celui-ci a établi un plan d'actions. L'arrêté préfectoral prévoit la désignation d'au moins deux référents ambroisie au sein des intercommunalités.

Ces référents coordonnent les actions à l'échelle du territoire de leur collectivité, en lien avec les référents communaux, départementaux, et aux acteurs de la lutte contre les ambrosies.

Ainsi, il est proposé au Conseil de désigner deux référents ambroisie pour la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Jean-Michel BOULME et Jean-Marie FAZILLEAU référents ambroisie pour la Communauté de Communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon.

Le Président
Thierry DUPUIS





EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la Salle des fêtes à Saint Jean le Vieux, après convocation légale du 01 juillet 2022, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Étaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Xavier BENSSOUSSEN, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Myriam FANGET, David MUGNIER, Alain POIZAT, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL, Michel BELLANGEON, Marie-Thérèse PROYART.

Étaient excusés : Anne BOLLACHE, Jean-Marc JEANDEMANGE, Odile ARBILLAT, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Joseph CARTIGNY, Sylvie EL KHOUTABI, Dominique GABASIO, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, Daniel MARTIN-FERRER, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT.

Étaient absents : Dominique BOUCHON, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Gilles MAJORCZYK, Laure MARTIN, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Anne BOLLACHE à Béatrice DE VECCHI, Jean-Marc JEANDEMANGE à Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT à Frédéric MONGHAL, Dominique GABASIO à Isabelle DELPLACE, Léontina GARNIER à Denis VIAL, Geneviève GOYFFON à Aimée BADIER, Frédérique MOLLIE à Christian BATAILLY.

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY.

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

19 présents : 17 titulaires et 2 suppléants - 26 votants dont 7 procurations

Résultats du vote : 26 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 26

Objet : Décision modificative n°1 Budget Principal

C-2022-049

Il convient de rectifier les prévisions budgétaires suivantes :

- Pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Jujurieux : augmentation des crédits prévus pour le transport collectif de 3 250€. Deux factures de 2021 sont passées sur le budget 2022 pour un montant de 1 390€ ce qui a contribué à ce manque de crédits.
- Pour le service administratif : transfert des crédits prévus pour l'acquisition du logiciel Urbanisme 8,5K€ du cpte 6288 au cpte 6512 et augmentation des crédits prévus au cpte 6512 de 2,6K€ en raison de la facture relative à l'abonnement du logiciel finances (crédits prévus pour période mai à décembre 2022, la facture porte sur 1 année soit de mai 2022 à mai 2023)
 Ces modifications de crédits seront équilibrées par le compte 022 dépenses imprévues.

Le projet de décision modificative est le suivant :

Sens	Section	Chapitre	Article	Libellé Article par nature	Service	Proposé
Dépense	Fonct	011	6247	Transports collectifs	ALSH JUJU	3 250,00
Dépense	Fonct	011	6288	Autres	ADMINISTR	- 8 500,00
Dépense	Fonct	022	022	Dépenses imprévues	DIVERS	- 5 850,00
Dépense	Fonct	65	6512	Droits d'utilisation - informatique en nuage	ADMINISTR	11 100,00
TOTAL						0,00

Le Conseil Communautaire,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 VALIDE la décision modificative n°1 sur le Budget Principal.

Le Président
 Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 25/08/2022

Reçu en préfecture le 25/08/2022

Affiché le



ID : 001-200029999-20220707-C_2022_049QUATE-BF

COM COM RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON Budget Principal

DM n°1 2022

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,

A Jujurieux le 07 juillet 2022

Le Président

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

01/07/2022

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire

A Saint Jean Le Vieux le jeudi 7 juillet 2022

Les membres du Conseil Communautaire, page de signatures ci-jointe :



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 07 juillet à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Jean le Vieux

COMMUNE	Délégués titulaires			SIGNATURES	Délégués suppléants /Pouvoir		SIGNATURES	
	PRENOM	NOM	NOM		PRENOM	NOM		
BOYEUX-SAINT-JEROME	Pierre	BELY		<i>Excusé -</i>		Michel	BELLANGEON	
CERDON	Marc	CHAVENT		<i>Absent</i>				
	Séverine	PETIT		<i>Excusée -</i>				
CHALLES LA MONTAGNE	Isabelle	DELPLACE				Pierre	MATRAY	
JUJURIEUX	Anne	BOLLACHE		<i>Excusée - Mre B. Bevecour</i>				
	Laure	MARTIN		<i>Absente</i>				
	Joseph	CARTIGNY		<i>Excusé -</i>				
	Frédéric	MONGHAL						
	Odile	ARBILLAT		<i>Excusée - Par Mr Monghal.</i>				
LABALME-SUR-CERDON	Frédérique	MOLLIE		<i>Excusée -</i>		Thierry	COQUILLE	
MERIGNAT	Alain	POIZAT				Alexis	BALIVET	
NEUVILLE-SUR-AIN	Thierry	DUPUIS						
	Alain	SICARD						
	Myriam	FANGET						
	Virginie	BACLET						
PONCIN	Jean-Michel	GIROUX						
	Aimée	BADIER						

	Dominique	BOUCHON	Absent			
	Geneviève	GOYFFON	Excusé - Par M ^{me} Badier			
PONT D'AIN	Jean-Marc	JEANDEMANGE	Excusé - Par M ^{me} Charvetant			
	Léontina	GARNIER	Excusé - Par M ^r Vial			
	Sylvie	EL KHOUTABI	Excusé			
	Mathieu	ROMANIN	Absent			
	Denis	VIAL				
	Xavier	BENSOUSSEN				
PRIAY	Fabienne	CHARMETANT	Charmetant			
	Gilles	MAJORCZYK	Absent			
	Wanda	CANALE	Absent			
	Eric	TEYSSIER				
SAINT-ALBAN	Béatrice	DE VECCHI	de Vecchi	Cyrille	DUMOULIN	
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	Christian	BATAILLY				
	Claudine	CHAUDET-PHILIBERT				
	David	MUGNIER				
	Eliane	CEYZERIAT	Absent			
SERRIERES SUR AIN	Jean-Michel	BOULME	Excusé	Marie-Thérèse	PROYART	
VARAMBON	Dominique	GABASIO	Excusé - Par M ^{me} Dalpiaz			
	Daniel	MARTIN-FERRER	Excusé			

18/07/2022



C-2022-050

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la Salle des fêtes de Saint Jean le Vieux, après convocation légale du 01 juillet 2022, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Xavier BENSSOUSSEN, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Myriam FANGET, David MUGNIER, Alain POIZAT, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL, Michel BELLANGEON, Marie-Thérèse PROYART.

Etaient excusés : Anne BOLLACHE, Jean-Marc JEANDEMANGE, Odile ARBILLAT, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Joseph CARTIGNY, Sylvie EL KHOUTABI, Dominique GABASIO, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, Daniel MARTIN-FERRER, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT.

Etaient absents : Dominique BOUCHON, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Gilles MAJORCZYK, Laure MARTIN, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Anne BOLLACHE à Béatrice DE VECCHI, Jean-Marc JEANDEMANGE à Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT à Frédéric MONGHAL, Dominique GABASIO à Isabelle DELPLACE, Léontina GARNIER à Denis VIAL, Geneviève GOYFFON à Aimée BADIER, Frédérique MOLLIE à Christian BATAILLY.

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY.

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

19 présents : 17 titulaires et 2 suppléants - 26 votants dont 7 procurations

Résultats du vote : 26 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 26

Objet : Comité Social Territorial (CST)

C-2022-050

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que l'effectif au 1^{er} janvier 2022 des fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité est de : de 94 agents dont 10 hommes et 84 femmes,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Les élections professionnelles sont prévues le 8 décembre 2022.

A ce jour, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le nombre de représentants du personnel et de la collectivité siégeant à cette instance qui, au vu des effectifs au 1^{er} janvier 2022 doit se situer dans une fourchette de trois à cinq agents. Pour rappel, trois représentants du personnel et trois représentants de la collectivité siégeaient au comité technique précédent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE la création d'un Comité Social Territorial (CST) dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité,
DE MAINTENIR le nombre des représentants du personnel et le nombre des représentants de la collectivité à trois par collègue,
D'INFORMER le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain de la création de ce Comité Social Territorial et de transmettre la délibération portant création du CST.

Le Président
Thierry DUPUIS



C-2022-051



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la Salle des fêtes à Saint Jean le Vieux, après convocation légale du 01 juillet 2022, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Xavier BENSSOUSSEN, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Myriam FANGET, David MUGNIER, Alain POIZAT, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL, Michel BELLANGEON, Marie-Thérèse PROYART.

Etaient excusés : Anne BOLLACHE, Jean-Marc JEANDEMANGE, Odile ARBILLAT, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Joseph CARTIGNY, Sylvie EL KHOUTABI, Dominique GABASIO, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, Daniel MARTIN-FERRER, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT.

Etaient absents : Dominique BOUCHON, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Gilles MAJORCZYK, Laure MARTIN, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Anne BOLLACHE à Béatrice DE VECCHI, Jean-Marc JEANDEMANGE à Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT à Frédéric MONGHAL, Dominique GABASIO à Isabelle DELPLACE, Léontina GARNIER à Denis VIAL, Geneviève GOYFFON à Aimée BADIER, Frédérique MOLLIE à Christian BATAILLY.

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY.

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

19 présents : 17 titulaires et 2 suppléants - 26 votants dont 7 procurations

Résultats du vote : 26 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 26

Objet : Réorganisation des Multi-Accueils.

C-2022-051

Le Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon gère les structures suivantes :

- le Multi-Accueil Fa'bulette de Poncin qui a obtenu l'avis Protection Maternelle et Infantile (PMI) le 3 août 2019 et a ouvert le 26 août 2019. La CCRAPC en assure la gestion depuis le 3 août 2019, pour un agrément de 25 places, sous la direction d'une infirmière puéricultrice ;
- le Multi-Accueil Les P'tits Loups de Pont d'Ain qui a obtenu l'avis PMI le 3 août 2019, et a ouvert le 26 août 2019. La CCRAPC en assure la gestion depuis le 3 août 2019, pour un agrément de 25 places, sous la direction d'une éducatrice de jeunes enfants. Pour la rentrée le 22 août 2022, un nouvel agrément de 24 places a été demandé ;
- le Multi-Accueil Maison de Frimousse de St Jean le Vieux qui a obtenu l'avis PMI le 26 février 2021, et a ouvert le 26 février 2021. La CCRAPC en assure la gestion depuis le 26 février 2021, pour un agrément de 24 places, sous la direction d'une éducatrice de jeunes enfants.

Ces trois structures disposent, tant en qualité qu'en qualification, des moyens humains nécessaires à leur fonctionnement quotidien tels qu'ils sont déterminés par la législation en vigueur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité la nouvelle organisation des trois Multi-Accueils.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2022-052

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes à Saint Jean le Vieux, après convocation légale du 01 juillet 2022, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Xavier BENSSOUSSEN, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Myriam FANGET, David MUGNIER, Alain POIZAT, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL, Michel BELLANGEON, Marie-Thérèse PROYART.

Etaient excusés : Anne BOLLACHE, Jean-Marc JEANDEMANGE, Odile ARBILLAT, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Joseph CARTIGNY, Sylvie EL KHOUTABI, Dominique GABASIO, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, Daniel MARTIN-FERRER, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT.

Etaient absents : Dominique BOUCHON, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Gilles MAJORCZYK, Laure MARTIN, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Anne BOLLACHE à Béatrice DE VECCHI, Jean-Marc JEANDEMANGE à Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT à Frédéric MONGHAL, Dominique GABASIO à Isabelle DELPLACE, Léontina GARNIER à Denis VIAL, Geneviève GOYFFON à Aimée BADIER, Frédérique MOLLIE à Christian BATAILLY.

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY.

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

19 présents : 17 titulaires et 2 suppléants - 26 votants dont 7 procurations

Résultats du vote : 26 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 26

Objet : Écosphère proximité Jujurieux - Vente du 2ème lot

C-2022-052

Par délibérations du 9 novembre 2017, puis du 23 septembre 2021 et du 17 mars 2022, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des lots d'Ecosphère proximité Jujurieux à 35€/m², en cohérence avec l'avis des Domaines, et a aussi attribué le 1^{er} lot à l'entreprise BDB Sécurité dont le compromis de vente sera signé le 8 juillet prochain.

Une deuxième demande de lot a été faite par Monsieur Hervé BERGER pour la création d'un centre de contrôle technique automobile d'une surface d'environ 1 000 m².

Il est proposé de délibérer pour accorder ce lot n°2 à un prix de vente de 35€ HT/m² à Monsieur Hervé BERGER.

Actuellement, les terrains sont exploités par le Gaec de l'Oiselon qui a déjà touché les indemnités d'éviction agricole, cette vente n'entraînera donc pas de frais supplémentaires d'éviction agricole déjà réglée à l'exploitant.

La communauté de communes garantit la disponibilité des réseaux à l'entrée du lot et prend en charge une entrée stabilisée ainsi que le linéaire de grillage coté route afin d'avoir une harmonie sur toute la zone.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE l'aliénation du lot 2 de la Za Jujurieux désigné ci-dessus,
AUTORISE le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce lot par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2022-053

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la Salle des fêtes à Saint Jean le Vieux, après convocation légale du 01 juillet 2022, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Xavier BENSSOUSSEN, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Myriam FANGET, David MUGNIER, Alain POIZAT, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL, Michel BELLANGEON, Marie-Thérèse PROYART.

Etaient excusés : Anne BOLLACHE, Jean-Marc JEANDEMANGE, Odile ARBILLAT, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Joseph CARTIGNY, Sylvie EL KHOUTABI, Dominique GABASIO, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, Daniel MARTIN-FERRER, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT.

Etaient absents : Dominique BOUCHON, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Gilles MAJORCZYK, Laure MARTIN, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Anne BOLLACHE à Béatrice DE VECCHI, Jean-Marc JEANDEMANGE à Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT à Frédéric MONGHAL, Dominique GABASIO à Isabelle DELPLACE, Léontina GARNIER à Denis VIAL, Geneviève GOYFFON à Aimée BADIER, Frédérique MOLLIE à Christian BATAILLY.

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY.

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

19 présents : 17 titulaires et 2 suppléants - 26 votants dont 7 procurations

Résultats du vote : 26 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 26

Objet : Modification des représentants à l'ALEC SPL

C-2022-053

Vu la délibération n°2021-014 du conseil communautaire du 11 mars 2021 relative à la constitution de la Société publique locale de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain,

Madame Anne BOLLACHE avait été désignée représentante permanente à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL ALEC ;
Madame Fabienne CHARMETANT avait été désignée comme mandataire représentant la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon au conseil d'administration de la société ;
Elles souhaitent toutes deux intervertir leur représentation au sein de cet organisme.
Il est proposé au conseil la modification des représentations telle que demandée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
MODIFIE à l'unanimité les représentations qui sont dorénavant les suivantes :
Madame Anne BOLLACHE est désignée comme mandataire représentant la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon au conseil d'administration de la société ;
et Fabienne CHARMETANT, représentante permanente à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL ALEC.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2022-054

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la Salle des fêtes à Saint Jean le Vieux, après convocation légale du 01 juillet 2022, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Xavier BENSSOUSSEN, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Myriam FANGET, David MUGNIER, Alain POIZAT, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL, Michel BELLANGEON, Marie-Thérèse PROYART.

Etaient excusés : Anne BOLLACHE, Jean-Marc JEANDEMANGE, Odile ARBILLAT, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Joseph CARTIGNY, Sylvie EL KHOUTABI, Dominique GABASIO, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, Daniel MARTIN-FERRER, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT.

Etaient absents : Dominique BOUCHON, Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Gilles MAJORCZYK, Laure MARTIN, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Anne BOLLACHE à Béatrice DE VECCHI, Jean-Marc JEANDEMANGE à Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT à Frédéric MONGHAL, Dominique GABASIO à Isabelle DELPLACE, Léontina GARNIER à Denis VIAL, Geneviève GOYFFON à Aimée BADIER, Frédérique MOLLIE à Christian BATAILLY.

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY.

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

19 présents : 17 titulaires et 2 suppléants - 26 votants dont 7 procurations

Résultats du vote : 26 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 26

Objet : **Ecosphère Innovation : Transfert d'un délaissé de voirie**

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 001-200029999-20220707-C_2022_054-DE

C-2022-054

Il est proposé le transfert à titre gratuit d'un délaissé de voirie le long des RD1084 et 12 sur la commune de Pont d'Ain, du Domaine public du Département au Domaine public de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon. Il s'agit de de la parcelle ZE 332 d'une superficie de 1 254 m².

Il est proposé d'approuver l'acquisition de ce délaissé du Domaine public du Département à titre gratuit et d'autoriser le président de la communauté de communes à signer l'acte authentique qui sera rédigé en la forme administrative par le service gestion immobilière et foncière, précision faite que les frais correspondants seront à la charge de la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'acquisition de ce délaissé de voirie, parcelle ZE 332 de 1254 m² à titre gratuit,
AUTORISE le Président à signer l'acte authentique.

Le Président
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Berger
Levrault

Commune :
PONT-D AIN (304)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Affiché le

Section : ZE

ID : 001-200029999-20220707-C_2022_054-DE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1064 F
Document vérifié et numéroté le 01/03/2022
A Bourg en Bresse
Par nicolas BLANCHETIERE
Géomètre
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou un bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.
A , le

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/03/2022
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé
Par Paul SAINT-RAMOND (2)
Réf. : 651448
Le 29/11/2021

BOURG EN BRESSE
PTGC Ain
5 rue de la Grenouillère
01000 BOURG EN BRESSE
Téléphone : 04 74 45 77 00
Fax : 04 74 45 86 08
ddfip01.cadastre-delivrance@dgif.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

